Agde, le 2 Février 2023

COMITE DE QUARTIER « CŒUR DE VILLE »
Mercredi 1er FEVRIER 2023

1 - La route D13 direction BESSAN est actuellement en restructuration. Compte tenu de la largeur de l'entrée de la résidence VICTOR HUGO 2 à l'angle de la rue R.PITET, est-il pris en compte la difficulté pour entrer avec les véhicules dans la résidence (les garages sont en sous-sol) notamment en arrivant dans le sens de circulation montant de la rue PITET ?
Il est impossible d'élargir cette entrée étant donné qu'il y a un bâtiment attenant propriété de EDF.
Ce soucis a été évoqué par le Conseil Syndical de la résidence auprès de Mr. SAIGNES et Mr. SABLAIROLES en amont des travaux en cours.
Réponse :
L'implantation de l'entrée a été vue avec l'entreprise afin de optimiser la giration notamment par l'abaissement des bordures pour faciliter la giration d'accès.

2 - Au niveau de l'entrée de la résidence VICTOR HUGO 2 y aura t-il une ligne continue ou discontinue sur la D13 ?
Réponse :
Une ligne discontinue est envisageable.

3 - Est-il possible de prévoir au moins 2 arrêts minutes pour le stationnement des véhicules à l'angle de la rue Raymond PITET direction VIAS devant les 2 commerces existants ?
Réponse :
Non, il est impossible de les insérer dans le projet au risque de perturber la fluidité du carrefour et d'accroitre les conflits de circulation et donc de sécurité.

4 - Ci-joint une photo de la petite place face à la cathédrale, ou un piquet qui empêchait les véhicules de circuler, a été enlevé cet été. Très belle place gâchée par le stationnement de plusieurs voitures. Peut on remettre le piquet et un panneau défense de stationner ? " QUEL DOMMAGE " ce visuel pollue la beauté du cœur de ville.
Réponse :
Le potelet sera repositionné.

5 - Place Conesa : un plot en plastique qui a été mis pour empêcher les voitures de se garer le long des façades, a été détérioré, au coin d'une rue et de la place. Peut on mettre en remplacement une jardinière (le collectif voisins pourrait la fleurir et l'entretenir)
Réponse :
La demande en date du 25 Janvier 2023 a été enregistrée au service du numéro vert sous le numéro suivant : 03595.

6 - Les parents d'élèves de Jules ferry dont je fais partie aimerait savoir si il serait possible de faire un élagage des platanes dans les 2 cours car à cause du vent qui souffle depuis quelques jours c'est très dangereux pour les enfants et le personnel : beaucoup de branches tombent dans les 2 cours ainsi que dans la ville les arbres ont atteint une trop grande hauteurs.
Réponse :
L'élagage des arbres dans les deux cours de l'écoles Jules FERRY est prévu semaine 9.

7 - Après toujours idem ville très très sale ? Beaucoup de personnes en discute sur la commune.
Réponse :
Un passage journalier des services de nettoyage s'effectue. Nous sommes confrontés à de nombreuses incivilités.

8 - Il y a aussi un souci avec Monsieur MICHEL personne de 73 ans sans domicile fixe depuis 20 ans sur Agde qui actuellement j'ai pu trouver une solution pour trouver une personne pour garder son chien afin qu'il puisse aller se doucher se réchauffer dîner et dormir à partir de 18h au foyer d'hébergement pour personnes sans domicile fixe mais maintenant plus personne ne peut garder son chien \uD83D\uDC15 donc il se retrouve à dormir encore et encore dans la rue en période hivernale déjà qu'il y passe depuis 20 ans ses journées à la rue malheureusement serait il possible de trouver une solution pour ce Monsieur vieillissant merci.
Réponse :
Ce monsieur est de nationalité polonaise et n'a pas de droit sur le sol français. Pour obtenir des droits, il aurait dû travailler 5 ans.

Actuellement, il bénéficie de l'aide médicale de l'état et du centre d'hébergement pour sans domicile fixe.

9 - Tous les jours et même la nuit, il y a des voitures qui stationnent au milieu de la rue : rue de la Châtre, angle de la rue Chassefières et St Maxence, angle de la rue J. Bart et rue St Sever.
Réponse :
Des verbalisations ont été effectuées dans ces rue. Nous allons poursuivre les controles.
Un point sera fait des verbalisations 2022 dans ce quartier.

10 - Mr BIRENBAUM se plaint des naissances sonores incessantes tard le soir de la Maison Cœur ville utilisée par l'Ecole de Musique : Il lui avait été signalé que des travaux d'insonorisation allait être réalisés. Mais à ce jour rien n'est fait et la personne devient « insistante »
Réponse :
Des travaux à la Maison du Cœur de Ville sont prévus sur 3 exercices budgétaires pour obtenir des améliorations thermiques et accoustiques.
Les premiers travaux devraient démarrer lors des prochaines vacances de printemps.

11 - Plusieurs jardinières sont en très mauvais état (angle rue des herbes et rue de l'amour)
Réponse :
Les services des Espaces Verts ont effectué des plantations à plusieurs reprises.
Il est a noté qu'elles sont vandalisées chaque fois.
Nous allons les nettoyer et demander à refaire une plantation.

12 - les personnes habitant le centre ville et / ou à mobilité réduite « enragent » contre la nouvelle implantation du marché trop éloigné
Réponse :
Le marché a été déplacé le temps des travaux de la promenade.

13 - Sur le pont des maréchaux, il serait souhaitable de noter au sol que la file de droite est pour la direction Bessan et la file de gauche la direction de la gare et Vias (actuellement, de nombreux véhicules se dirigeant vers la gare se déportent vers le centre du rond-point, ils serrent à gauche coupant ainsi la route aux véhicules se dirigeant vers Vias)
Réponse :
Le nécessaire sera fait.

Questions posées en cours de réunion :
- joint de dilatation à vérifier : Pont des Maréchaux
- neutraliser le stationnement : angle Rue Rabelais / D912
- nettoyer les déjections canines : trottoirs Pont des Maréchaux
- dépôts de déchets très réguliers : Place Louis Bessière – Place de la Glacière – Place Conesa
- remettre la borne : Place du jeu de ballon.

SECURITE

Etat des verbalisations dans ce quartier :

- Domaine « Code de la route » : 90
- Domaine « Troubles à l'ordre public » : 39
- Domaine « Délinquance de voie publique » : 17
- Domaine « Divers » : 91
- Domaine « environnement » : 246

B) GRANDS TRAVAUX :

Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint aux Services Techniques

P.A.D.D

Généralité sur le PLU

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le document qui édicte les règles applicables en matière d'urbanisme sur le territoire communal.

Le PLU actuel a été approuvé par le Conseil Municipal par délibération en date du 16 février 2016.

Le PLU comprend plusieurs documents (article L.151-2 CU) :

- Un rapport de présentation,
- Un projet d'aménagement et de développement durables,
- Des orientations d'aménagement et de programmation,
- Un règlement,
- Des annexes

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Définition (article L.151-5 CU) – extrait :

Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement,

2° Les orientations générales concernant l'habitat, le développement économique de la commune.

Résumé : Le PADD est l'expression d'un projet global, d'une vision stratégique et politique du développement communal sur le long terme (10 ans et plus). Il s'agit du document à partir duquel seront déclinées les règles qui apparaitront dans le règlement et les cartes de zonage associées (hauteur, prospect, coefficient …).

Sursis à statuer :

Définition (article L.153-11 alinéa 3 CU) :

« L'autorité compétente peut décider de surseoir à statuer, dans les conditions et délai prévus à l'article L. 424-1, sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan dès lors qu'a eu lieu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable. »

Résumé :

La procédure de révision du P.L.U et de mise au débat du P.A.D.D permet de sursoir à statuer.
Ceci a pour effet d'autoriser la commune, de différer dans le temps, la réponse à apporter à une demande d'autorisation d'urbanisme pour éviter qu'une opération d'aménagement, des travaux publics ou l'exécution d'un futur PLU soient compromis.

Marc SABLAIROLES, Directeur Voirie Réseaux

REHABILITATION DE LA PROMENADE

Avancement des travaux "rue du 4 septembre"
La phase de préparation a débuté en novembre 2022, qui a permis de réaliser :

- la dépose des terrasses,
- la mise en conformité des branchements particuliers eau et assainissement sur la phase 1,
- la validation par Enedis du projet de mise en esthétique
- la validation définitive du permis d'aménager conformément aux prescriptions des A.B.F

Aujourd'hui les travaux consistent à raccorder le nouveau réseau d'eau potable sur la rue Jean Roger.

L'élagage, la transplantation et l'abattage des arbres sont programmés pour le lundi 30 janvier prochain, pour une durée de15 jours.

A partir du 6 févier, démarrage du génie civil Enedis, Télécom et fibre.
Début février, démarrage de la pose des pavés sur les futures terrasses.
Les espaces dédiés aux terrasses et à la promenade seront terminés pour juin, s'en suivront les travaux sur les emmanchements pour finir sur la rue J J. Rousseau en fin d'année.

Les travaux de la phase 2 débuteront au 4ème trimestre 2023 par la mise en conformité et le déplacement des réseaux, suivront les terrassements et le génie civil du parking sur toute l'année 2024.

Marc SABLAIROLES, Directeur Voirie Réseaux

POLE D'ECHANGES MULTIMODAL

Avec une fréquentation annuelle proche de 800 000 voyageurs par an, la gare d'Agde constitue un des principaux points d'échanges de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.
Permettant de relier le territoire au centre-ville de Montpellier (35 minutes), Toulouse (2 heures) et Paris (4 heures), cet équipement est sollicité à l'année, répondant tant à des usages de mobilité du quotidien (flux pendulaires) qu'à des usages touristiques.

Disposant d'un solide potentiel de développement, la gare connaît néanmoins de profonds dysfonctionnements induits par une intermodalité insatisfaisante,

engendrant une faible lisibilité de l'organisation, de l'offre et de la complémentarité des modes de transports.

Face à ce constat, les Partenaires ont convenu de recomposer le secteur gare en Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) permettant de moderniser et développer cet espace pour répondre aux enjeux du territoire :
- des enjeux urbains et paysagers, compte tenu de son interface avec des projets structurants de requalification, d'aménagement et de mise en valeur (canal du Midi, nouveau quartier de la Méditerranée, parc de la Villa Laurens, cœur historique d'Agde, traitement d'entrée de Ville avec la mise en sécurité du passage à niveau 288).
- des enjeux ferroviaires, soutenus par des offres TER et TGV d'importance et le projet en cours de mise en accessibilité de la gare.
- des enjeux de mobilité, pour proposer des alternatives crédibles à la voiture, au profit des modes doux et des transports en commun.
- des enjeux environnementaux, pour répondre aux défis climatiques et de réduction de la pollution atmosphérique.

Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint aux Services Techniques

REFUGE CHAT AGATHOIS

La vente de la parcelle située boulevard Pompidou, au bénéfice de la création d'une nouvelle chambre funéraire, a obligé au déménagement des locaux de l'association des « Chats Agathois ».

Ainsi, la Municipalité a proposé une nouvelle unité foncière, appartenant déjà à la collectivité, qui se situe au niveau du Centre Technique Municipal, plus précisément, sur la partie arrière et accessible depuis la route de Saint Vincent.

Cette association est déclarée d'utilité publique puisqu' elle recueille, soigne, stérilise et propose à l'adoption les chats errants ou abandonnés.
Cela a pour effet d'en limiter la surpopulation et DONC les euthanasies.

Ce nouvel aménagement permettra :
- De repositionner l'activité au sein même d'un espace naturel et mieux approprié que dans le milieu urbain,
- De remplacer les locaux devenus vétustes par des nouveaux bâtiments modulaires répondant aux normes sanitaires actuelles,
- D'améliorer les conditions de séjour des chats qui attendent leur adoption.

La surface mise à disposition est de 500 m² environ avec 5 bâtiments modulaires ayant pour vocation :
- Un espace de mise en quarantaine
- Un espace infirmerie
- Un espace accueil et bureau
- Un espace de stockage croquettes
- Un espace intérieur pour les chats

- Un enclos extérieur pour les chats

Les moyens d'accès et de stationnement sont suffisants et mieux distribués.
La parcelle est clôturée et sera bientôt végétalisée et arborée.

Avancement de l'opération :
Les travaux de viabilisation de la parcelle ont été réalisés en décembre.
La mise en place, le raccordement et la mise en service des modulaires (récupérés et nouveaux) a été réalisée en janvier 2023.

Le site sera opérationnel pour début février avec le transfert des chats et l'accueil du public.

Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint aux Services Techniques
BILAN RESTRICTIONS L'ECLAIRAGE PUBLIC
(Bilan depuis la mise en œuvre des extinctions)
Dans le cadre de la politique de transition énergétique engagée par la commune visant à assurer le développement d'actions en faveur de la sobriété énergétique et à limiter l'impact financier de la très forte hausse du prix de l'énergie, la ville a instauré à titre expérimental, depuis le lundi 17 octobre 2022, l'extinction de l'éclairage public sur certains secteurs de la commune entre 23 heures 30 et 5 heures 30 ; seuls le Cœur de Ville, le Centre du Grau d'Agde et le Cœur de Station restent allumés.

La mise en œuvre de ces coupures de l'éclairage associée à du remplacement de luminaires par des sources lumineuses à technologie LED, a permis d'obtenir entre octobre – décembre 2021 et octobre – décembre 2022 une réduction de la consommation de 175 687 kWh soit -13,53 % ce qui représente 15,81 tonnes de CO_2 économisé.

Sur la même période, l'économie financière générée par la mise en place de ces coupures représente une réduction de la facture de 53 700 € soit – 30,48 % par rapport à la facture de l'année précédente.

Présents :
S FREY, L BENTAJOU, S VIALE, D SAIGNES, M SABLAIROLESL LAROSE, S FRANCES, JM BROUILLET, I ASSIE.
Comité de quartier :
ANDRIEU Olivier, DEGRANGE Gérard, DERNI Zinep, GALLOUIN Corinne, GOUBLER Raymonde, KAYSER Christophe, LIONTI Valérie, MOUYSSET Blandine, THIRANT Fabrice.
Absentes excusées :
BAYSSE CHOQUE Arlette, BELAMAN Virginie, BOURUMEAU Philippe, BROWNE Jaonna, CATANZANO Joséphine, COUTURIER André, PENICAUD Patrick.
Absent non excusés :
DECAMPS Agnès, MALVESY Blanche, SENABRE Serge.